

### Guide parents

Le Baby-Sitting consiste à s'occuper d'un ou plusieurs enfants en l'absence de leurs parents et à leur domicile. Cet accueil peut être en complément d'un autre mode d'accueil, de manière ponctuelle ou régulière, selon le besoin des parents.

Tu as entre 14 et 25 ans, et tu souhaites te lancer comme baby-sitter ?

La "Journée Information" t'es destiné !

Sur inscription, une journée est mise en place avec le PIJ de Plestin les Grèves, animé par une assistante maternelle et des pompiers pour te préparer. Tu seras sensibilisé au développement de l'enfants, aux accidents domestiques et feras des activités et des animations.

Le PIJ n'est pas l'employeur des baby-sitters, en aucun cas sa responsabilité ne pourra être engagée. Seul le parent est employeur des baby-sitters.

### Guide baby-sitters

Le Baby-Sitting consiste à s'occuper d'un ou plusieurs enfants en l'absence de leurs parents et à leur domicile. Cet accueil peut être en complément d'un autre mode d'accueil, de manière ponctuelle ou régulière, selon le besoin des parents.

Vous êtes parents et vous souhaitez engager un jeune baby-sitter ?

Une liste des baby-sitters est mise à votre disposition au PIJ !

Sur inscription, les jeunes de 14 à 25 ans, participent à une journée avec le PIJ de Plestin les Grèves, animé par une assistante maternelle et des pompiers pour les préparer. Ils seront sensibilisés au développement de l'enfants, aux accidents domestiques et feront des activités et des animations.

Le PIJ n'est pas l'employeur des baby-sitters, en aucun cas sa responsabilité ne pourra être engagée. Seul le parent est employeur des baby-sitters.

### Guide parents

Le baby-sitting est assimilé à un "poste d'emploi à caractère familial" régi par "la Convention Collective nationale des salariés des particuliers employeurs" du 24 novembre 1999.

# TARIF

Le tarif reste le même quel que soit le nombre d'enfants présents. Le tarif horaire s'établit librement entre baby-sitter et les parents mais ne peut être inférieur au salaire minimum conventionnel.

Exemple de rémunération sur les bases de l'année 2018 !

Salaire horaire minimum brut avec congés payés	10,87€
Salaire horaire minimum net avec congés payés	8,93€
Total des cotisations	1,10€
Coût total employeur	8,93€ + 1,10€ - 2€* = 7,93€
Crédit d'impôt	6,87€

\*Déduction forfaitaire des cotisations patronales pour la garde à domicile.

### Guide parents

#### Les heures de présence responsable et les heures de travail effectif

Elles sont calculées de façon différente :

- Les heures de travail effectif :
- Le baby-sitter s'occupe de l'enfant à 100%
- Les heures de présence responsable :

Ce sont les heures pendant lesquelles l'enfant dort, 1 heure de présence responsable est rémunérée 80 minutes, soit 2/3 d'une heure de travail effectif.

#### Les indemnités de frais kilométriques

Si vous demandez au baby-sitter d'utiliser son véhicule, vous devez rembourser les frais kilométriques sur la base, au minimum, de l'indemnisation kilométrique de l'administration.

A titre indicatif : 0,25€ pour un véhicule de 5 CV et moins, 0,32€ pour un véhicule de 6 à 7 CV.

Attention :  
• Il est souhaitable de bien définir les conditions de travail en amont et d'établir un contrat écrit.  
• Vérifier les conditions des assurances voiture et auto.

#### La déclaration

- Enfant de «moins» : déclaration du salarié(e) auprès du centre PAJEMPLOI après avoir fait la demande de Complément mode de garde sur le site de la CAF.
- Enfant de «moins» : déclaration du salarié(e) auprès du CSEU ou du centre PAJEMPLOI

La part des cotisations sociales restant à la charge du parent sera prélevée sur son compte bancaire 2 mois après la déclaration auprès du centre PAJEMPLOI ou du CSEU. Un bulletin de salaire est adressé au salarié(e).

### Guide parents

#### Contacts

##### Les sites internet

- [www.pajemploi.arsaf.fr](http://www.pajemploi.arsaf.fr)
- [www.lgfrance.gouv.fr](http://www.lgfrance.gouv.fr) (convention n°1180)
- [www.fjepm.fr](http://www.fjepm.fr)
- [www.caf.fr](http://www.caf.fr)
- [www.cesarsaf.fr](http://www.cesarsaf.fr)

##### Mairie de Plestin les Grèves

1 place de la Mairie 22110 Plestin-les-Grèves  
<http://www.plestinlesgrèves.bzh/>  
02 96 35 62 29  
[secretariat@mairie-plestinlesgrèves.fr](mailto:secretariat@mairie-plestinlesgrèves.fr)  
@mairieplestin

##### Point Information Jeunesse Plestin

Place d'Auvevais 22110 Plestin-les-Grèves  
<http://www.ij-beetagne.com/plestin-les-grèves>  
02 96 54 11 10  
[pij@plestinlesgrèves.com](mailto:pij@plestinlesgrèves.com)  
@pijplestin

### Guide baby-sitters

#### Contacts

##### Mairie de Plestin les Grèves

1 place de la Mairie 22110 Plestin-les-Grèves  
<http://www.plestinlesgrèves.bzh/>  
02 96 35 62 29  
[secretariat@mairie-plestinlesgrèves.fr](mailto:secretariat@mairie-plestinlesgrèves.fr)  
@mairieplestin

##### Point Information Jeunesse Plestin

Place d'Auvevais 22110 Plestin-les-Grèves  
<http://www.ij-beetagne.com/plestin-les-grèves>  
02 96 54 11 10  
[pij@plestinlesgrèves.com](mailto:pij@plestinlesgrèves.com)  
@pijplestin

### Guide baby-sitters

#### Les missions

En tant que baby-sitter, il faut :

- Garantir la sécurité physique et affective des enfants.
- Ne jamais les laisser seuls sans surveillance.
- Être ponctuel.
- Être disponible à tout moment pour les enfants.
- Respecter les valeurs et consignes des parents.
- Ne pas fumer en présence des enfants.

#### Bon à savoir :

Vous n'êtes pas tenu de faire le ménage ni le repassage. Cependant, vous devez ranger et nettoyer après le repas, le bain, une activité...  
Vous pouvez également demander l'heure de retour des parents, même approximative (être accompagnée) ou dormir sur place en cas de retour à une heure tardive.

#### Les droits

Vous devez être déclaré(e) au même titre que n'importe quel autre employé. La loi interdit le travail illicite, plus communément appelé "travail au noir". La loi permet au baby-sitting d'avoir les mêmes droits sociaux que les autres salariés (maladie, chômage, retraite, etc.) et être assés en cas d'accident du travail. Le baby-sitting est assimilé à un "poste d'emploi à caractère familial" régi par "la Convention Collective nationale des salariés des particuliers employeurs" du 24 novembre 1999.

#### Ne pas oublier

- Une attestation d'assurance responsabilité civile pour la garde d'enfants (assurance, téléphone...).
- Une attestation pour conduire dans un cadre professionnel.

### Guide baby-sitters

#### La rémunération

Le tarif horaire s'établit librement entre le baby-sitter et les parents. Cependant, il ne peut pas être inférieur au salaire minimum conventionnel.

Le tarif reste le même quel que soit le nombre d'enfants présents.

Salaire horaire minimum brut avec congés payés	10,87€
Salaire horaire minimum net avec congés payés	8,93€

#### Les heures de présence responsable et les heures de travail effectif

Elles sont calculées de façon différente :

- Les heures de travail effectif :
- Le baby-sitter s'occupe de l'enfant à 100%
- Les heures de présence responsable :

Ce sont les heures pendant lesquelles l'enfant dort, 1 heure de présence responsable est rémunérée 80 minutes, soit 2/3 d'une heure de travail effectif.

#### Les indemnités de frais kilométriques

Si vous demandez au baby-sitter d'utiliser son véhicule, vous devez rembourser les frais kilométriques sur la base, au minimum, de l'indemnisation kilométrique de l'administration.

A titre indicatif : 0,25€ pour un véhicule de 5 CV et moins, 0,32€ pour un véhicule de 6 à 7 CV.

#### Le contrat de travail

Il est souhaitable de bien définir les conditions de travail en amont et d'établir un contrat écrit.

### Guide baby-sitters

#### Contacts

##### Mairie de Plestin les Grèves

1 place de la Mairie 22110 Plestin-les-Grèves  
<http://www.plestinlesgrèves.bzh/>  
02 96 35 62 29  
[secretariat@mairie-plestinlesgrèves.fr](mailto:secretariat@mairie-plestinlesgrèves.fr)  
@mairieplestin

##### Point Information Jeunesse Plestin

Place d'Auvevais 22110 Plestin-les-Grèves  
<http://www.ij-beetagne.com/plestin-les-grèves>  
02 96 54 11 10  
[pij@plestinlesgrèves.com](mailto:pij@plestinlesgrèves.com)  
@pijplestin

# GUIDE A DISPOSITION DES PARENT(S) QUI SOUHAITENT EMPLOYER UN(E) BABY-SITTER

# GUIDE A DISPOSITION DES BABY-SITTERS !